



POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

REFERENCE: NV/97/50 .

The enclosed communication, available in French, is transmitted to the permanent missions of the States Members of the United Nations at the request of the Permanent Representatives of the Lao People's Democratic Republic and Luxembourg to the United Nations.

6 October 1997

* * *

La communication ci-jointe, disponible en français, est transmise aux missions permanentes des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies à la demande des Représentants permanents du Luxembourg et de la République démocratique populaire lao auprès de l'Organisation.

6 octobre 1997

**La Mission Permanente de la
République Démocratique Populaire Lao
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**La Mission Permanente du
du Grand-Duché de Luxembourg
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

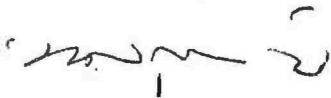
Excellence,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en date du 25 septembre 1997, la République Démocratique Lao et le Grand-Duché de Luxembourg ont établi des relations diplomatiques entre leurs deux pays.

Nous vous saurions gré de bien vouloir communiquer à tous les Etats membres des Nations Unies le communiqué commun que nous avons signé au nom de nos pays respectifs.

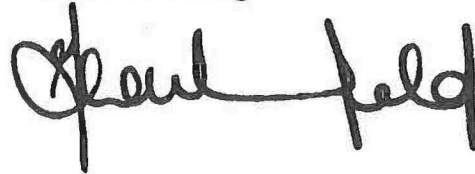
Nous saisissons cette occasion de renouveler à votre Excellence les assurances de notre très haute considération.

Pour la République Démocratique
Populaire Lao



S.E. M. Aloukèo Kittikhoun
Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire,
Représentant Permanent de la République
Démocratique Populaire Lao auprès
de l'Organisation des Nations Unies

Pour le Grand-Duché
de Luxembourg



S.E.M. Jean-Louis Wolzfeld
Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire,
Représentant Permanent du Grand-Duché
de Luxembourg auprès
de l'Organisation des Nations Unies

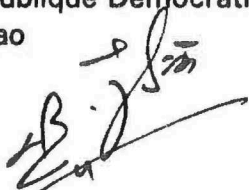
S.E.M. Kofi Annan
Secrétaire général de
l'Organisation des Nations Unies
New York

Communiqué Commun
relatif à l'établissement de Relations Diplomatiques entre
la République Démocratique Populaire Lao
et
le Grand-Duché de Luxembourg

La République Démocratique Populaire Lao et le Grand-Duché de Luxembourg, désireux de développer et de renforcer les liens d'amitié et de coopération entre leurs deux pays, ont décidé d'établir des relations diplomatiques au niveau d'Ambassadeur à compter de la date de signature du présent communiqué, conformément aux dispositions de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques, en date du 18 avril 1961, et sur la base des principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

Fait à New York, le 25 septembre 1997 en langue française

Pour la République Démocratique
Populaire Lao



S.E. M. Somsavat Lengsavad
Ministre des Affaires Etrangères
de la République Démocratique
Populaire Lao

Pour le Grand-Duché
de Luxembourg



S.E. M. Jacques F. Poos
Ministre des Affaires Etrangères,
de la Coopération et du Commerce
Extérieur du Grand-Duché de
Luxembourg